



DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217806405-20260610-1187131-DE
Reçu en préfecture le 22/06/2026
Publié le : 22/06/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 10 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix juin à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Damien Metzlé, 2ème Adjoint chargé de la Jeunesse, de la Vie étudiante et des Animations.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 29

M. Damien Metzlé, Mme Elodie Simoes, M. Frédéric Hucheloup, Mme Johanne Ledanseur, M. François Brunet, Mme Michèle Ménez, M. Pierre Testu, Mme Josette Marchais, M. Jean-Pierre Conrié, M. Michel Bucheton, M. Philippe Ferret, Mme Muriel Garat, M. Denis Corman, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Olivier Poneau, M. Marouen Touibi, Mme Christine de Barros, Mme Adeline Nonis, M. Zsolt Mathé, Mme Maeva Taupenas, M. Emmanuel Augy, M. Eric Tardif, M. Jamel Dekali, Mme Sarah Hamdi, M. Stéphane Brousse, Mme Sabine Gairin-Calvo, M. Pierre Fernandes da Costa.

Ont donné procuration : 4

Mme Magali Lamir à M. Damien Metzlé, M. Bruno Drevon à M. Zsolt Mathé, Mme Nathalie Brar-Chauveau à Mme Michèle Ménez, Mme Pauline Cussac à M. Pierre Testu.

A quitté la séance et n'a pas pris part au vote de cette délibération : 1

M. Pascal Thévenot.

Absente non représentée pour cette délibération : 1

Mme Valérie Péresse.

Secrétaire de séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° DEL-26-06-10-06

Objet : Compte administratif 2025 - Budget Ville

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 dans leur version en vigueur concernant l'exercice budgétaire 2025,

VU le Compte Administratif annexé à la présente délibération,

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Ressources, réunie en séance le 01 juin 2026.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Aménagement et Environnement, réunie en séance le 01 juin 2026.

VU l'avis favorable, à l'unanimité, rendu par la commission Solidarités - Qualité de vie, réunie en séance le 01 juin 2026

CONSIDÉRANT que conformément à l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé, le Conseil municipal arrête le Compte Administratif (C.A.) qui est annuellement présenté par le Maire,

CONSIDÉRANT que le Maire se retire pour le vote du Compte Administratif 2025, et confie la Présidence à un autre élu du Conseil municipal, conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales susvisé,

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, Monsieur Damien Metzlé, 2^{ème} adjoint chargé de la Jeunesse, de la Vie étudiante et des Animations, assure la Présidence de la séance pour l'adoption de la présente délibération,

APRÈS lecture du Compte Administratif 2025, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET COMMUNAL						
LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES en €	RECETTES OU EXCEDENT en €	DEPENSES en €	RECETTES OU EXCEDENT en €	DEPENSES en €	RECETTES OU EXCEDENT en €
Excédent ou déficit reporté	-	31 801 932,46	-	1 500 000,00	-	33 301 932,46
Opérations exercice 2025	14 451 786,61	19 545 456,83	60 759 705,64	70 131 598,93	75 211 492,25	89 677 055,76
TOTAUX	14 451 786 ,61	51 347 389,29	60 759 705,64	71 631 598,93	75 211 492,25	122 978 988,22
Résultats de clôture	-	36 895 602,68	-	10 871 893,29	-	47 767 495,97
Restes réaliser à	4 756 677,32	2 240 500,00	-	-	4 756 677,32	2 240 500,00
TOTAUX	4 756 677,32	39 136 102,68	-	10 871 893,29	4 756 677,32	50 007 995,97
RESULTATS DEFINITIFS	-	34 379 425,36	-	10 871 893,29	-	45 251 318,65

Monsieur le Maire ayant quitté la salle de la séance du Conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de M. Jean-Pierre Conrié, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à la majorité (Pour : 27 voix - Contre : 2 voix, Sabine Gairin-Calvo, Pierre Fernandes da Costa - Abstentions : 4 voix, Eric Tardif, Jamel Dekali, Sarah Hamdi, Stéphane Brousse - Ne prend pas part au vote : 1 voix, Pascal Thévenot).

CONSTATE, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE par chapitre du budget Ville :

OBJET		Montant en €	Pour	Abstention	Contre
Présentation générale du budget – Vue d'ensemble	Fonctionnement - dépenses	60 759 705,64	27 (FVA)	4 (VAV)	2 (VES)
	Fonctionnement - Recettes	70 131 598,93	27 (FVA)	4 (VAV)	2 (VES)
	Report section de fonctionnement - recettes	1 500 000,00	27 (FVA)	4 (VAV)	2 (VES)
	Investissement - Dépenses	14 451 786,61	27 (FVA)	4 (VAV)	2 (VES)
	Investissement - Recettes	19 545 456,83	27 (FVA)	4 (VAV)	2 (VES)
	Report section d'investissement - recettes	31 801 932,46	27 (FVA)	4 (VAV)	2 (VES)
État des restes à réaliser	Investissement - dépenses	4 756 677,32	27 (FVA)	4 (VAV)	2 (VES)
	Investissement - Recettes	2 240 500,00	27 (FVA)	4 (VAV)	2 (VES)


APPROUVE le compte administratif du budget communal 2025.

DIT que les documents d'informations budgétaires et comptables seront consultables sur le site internet de la Ville.


Fait et délibéré en séance le 10 juin 2026.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.




Johanna Ledanseau
5^{ème} Adjointe au Maire
Secrétaire de séance




Pascal Thévenot
Maire